

Traiter avec les créanciers

Document 8-5

Des conseils pour créer un plan de remboursement des dettes

Soyez réaliste. Offrez de faire un paiement compte tenu de vos moyens. Le fait de rater un paiement pourrait mettre en péril votre proposition. Ne faites pas de promesses que vous ne pouvez pas tenir.

Soyez raisonnable. Les créanciers voudront être remboursés dans un délai de temps raisonnable. Les plus longs délais s'échelonnent sur 3 à 5 ans. Ils peuvent être plus courts, tout dépend du montant dû.

Soyez précis. Clarifiez les détails de votre proposition. Dites au créancier quand vous communiquerez avec lui à l'avenir. Assurez-vous d'y donner suite.

Traiter avec les créanciers par téléphone

Discutez avec un responsable, par exemple :

- le gestionnaire de la succursale de la banque ou de la coopérative d'épargne et de crédit, un superviseur du recouvrement ou un agent de prêt;
- le gestionnaire de la succursale de la société de financement;
- le superviseur du recouvrement d'un grand magasin ou de vente de détail ou le directeur du crédit.

Surveillez votre tempérament et restez poli. Demandez l'aide de votre créancier sans lui dire quoi faire. Si la personne avec qui vous discutez ne vous aide pas, demandez à parler à son superviseur. Essayez de traiter avec la même personne chaque fois que vous téléphonez. Restez en contact jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Tenez un registre de vos conversations avec les détails suivants :

- le nom de l'entreprise;
- le numéro de téléphone;
- le nom de la personne avec qui vous avez parlé;
- la date et l'heure;
- les détails de la conversation et de l'entente. Demandez à ce que toute entente soit conclue par écrit.

Traiter avec les créanciers par courrier

Dans une lettre, vous pourriez inclure :

- l'objet de votre lettre;
- le statut de votre emploi;
- une copie d'un bordereau de paie récent indiquant votre revenu;
- une feuille indiquant vos dépenses et revenus mensuels;
- les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas effectuer vos paiements;
- le plan de remboursement que vous proposez.

N'oubliez pas

- N'envoyez jamais d'argent par la poste.
- Gardez une copie de tous vos chèques, reçus, mandats-poste et toutes les lettres.